

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Nouveautés en Terre d'énergies :

Efficacité énergétique – succès des mesures imériennes

Dans le cadre de la stratégie mise en place suite aux mutations du marché de l'électricité et afin de contribuer à l'important tournant énergétique futur, la Municipalité de Saint-Imier a créé un Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. Ce fonds est alimenté par les consommateurs d'électricité de la commune, à raison de 0,2 ct par KWh.

Sur préavis de la commission ad hoc, des mesures concrètes en vue de favoriser l'efficacité énergétique ont été élaborées et validées par le Conseil municipal. Désormais en vigueur, elles peuvent profiter à tous les habitants de Saint-Imier. Si les consommateurs sont concernés, les entreprises ainsi que les propriétaires soucieux d'efficacité énergétique comptent également parmi les bénéficiaires potentiels.

Les mesures validées par le Conseil municipal sont entrées en vigueur en septembre 2012 et un premier bilan peut être réalisé à la fin du premier trimestre 2013 :

- 5 certificats CECB (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments) étaient en cours de réalisation ou terminés. Rappelons qu'un tel certificat permet de faire le bilan énergétique d'un bâtiment et de dresser la liste des actions à entreprendre ainsi que leurs coûts. CHF 500.- de soutien communal qui viennent s'ajouter à l'aide cantonale permettent la promotion de cette démarche.
- 66 appareils électroménagers ont été renouvelés et remplacés par des appareils moins énergivores. 17 réfrigérateurs, 20 congélateurs, 17 lave-linge et 12 lave-vaisselle ont été changés durant les 6 derniers mois et ont bénéficié du soutien de CHF 250.-, versés sous forme de bons émis par l'association des Commerces indépendants d'Erguël (Cide). Ces remplacements représentent une économie de l'ordre de 6000 à 8000 KWh par an.
- Une installation solaire thermique a été installée et a bénéficié de l'aide communale (CHF 1000.-) alors que l'achat d'un chauffe-eau pompe à chaleur a été annoncé.
- Rappelons que d'autres mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique sont également proposées et soutenues (aides jusqu'à CHF 1'000.-), telles que le réglage des installations de chauffage (équilibre et pose de vannes thermostatiques) qui permet des gains importants d'efficacité et des économies.

Il est d'ores et déjà possible de confirmer que ces actions se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2014.

Lors de sa séance du 28 mai 2013, le Conseil municipal a décidé d'inclure une **nouvelle mesure** dans son concept d'efficacité énergétique. Suite à la proposition de la commission, le **remplacement des vieilles pompes de circulation de chauffage** par de **nouveaux équipements de classe A** sera soutenu par un versement forfaitaire de CHF 200.- par pompe. Grâce à ce soutien, un tel renouvellement sera amorti dans un délai d'environ 5 ans

COMMENT PROCÉDER :

Les personnes désirant déposer une demande de subvention pour les actions décrites ci-dessus peuvent s'adresser aux Services techniques (tél. 032 942 44 00) pour obtenir le formulaire à compléter et tout renseignement sur la démarche. Suivant le nombre de demandes reçues, une liste d'attente pourra être établie. Une fois réceptionnée et acceptée, la promesse de subvention sera valable pendant une durée déterminée dépendant du type d'action concernée.

Saint-Imier, mercredi 29 mai 2013

(cm)